

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU  
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2017-2018 TENUE LE 15 FÉVRIER 2018 À COMPTER DE 8H30 À  
L'HÔTEL ST-SULPICE, SALLE SAINT-PAUL

---

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Héту
- Me Jamilla Leboeuf (par téléphone)
- Me Normand Boucher
- Me Christian Tanguay (par téléphone)
- Me Alain Blanchard
- Me Claude Provencher (par téléphone)
- Me Stéphane Duranleau
- Mme Louise Lafrenière
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy

Est absent :

- M. Bruno Simard

Autres participants :

- Me Lise Tremblay, directrice générale
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
- 

## 1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

## 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

1. MOT DE BIENVENUE
  - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
  - 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
    - 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS
  - 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
  - 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
  - 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE
    - 2.4.1 FONDATION DU DROIT
  - 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
  - 2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE
  - 2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
    - 2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS
    - 2.7.2 SECTION HORS QUÉBEC
    - 2.7.3 RELATION COURONNE-DÉFENSE
    - 2.7.4 JURISTES EN ENTREPRISE
    - 2.7.5 FORMATION CONTINUE
  - 2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
  - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.2 RECOMMANDATION 39 DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉGAPROCÈS
4. GOUVERNANCE
  - 4.1 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS
  - 4.2 RÉMUNÉRATION DU BÂTONNIER
  - 4.3 ÉLECTIONS 2018
    - 4.3.1 ADOPTION DES PROCÉDURES D'ÉLECTION
    - 4.3.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ÉLECTORAL

- 4.3.3 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ INDÉPENDANT
- 4.3.4 NOMINATION - SECRÉTAIRE DE L'ORDRE (EN CAS D'EMPÊCHEMENT)
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE
- 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 RECOMMANDATIONS DU CFA - COTISATIONS 2019-2020 ET SUBVENTIONS DU FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
- 7.2 DOSSIERS SELON L'ARTICLE 55.1 C.P.
- 7.3 NOMINATIONS
- 7.3.1 COMITÉ AVOCAT ÉMÉRITE
- 7.3.2 SYNDIC AD HOC
- 7.4 RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES SECTIONS
- 7.5 INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE
- 8. VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 RAPPORT FINANCIER
- 9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 2 FÉVRIER 2018)
- 9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION
- 9.5 SONDAGE PANORAMA - RÉSULTATS
- 9.6 DEMANDE D'ACCÈS AUX DONNÉES - PROJET DE RECHERCHE
- 9.7 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE D&O

## 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018 et l'adoptent avec corrections.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances du 21 décembre 2017, du 5 janvier et du 5 février 2018 et les adoptent sans corrections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER** les procès-verbaux des séances du 21 décembre 2017, du 5 janvier et du 5 février 2018 sans corrections;

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018 avec corrections;

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration du 21 décembre 2017, 5, 18 et 5 février 2018 à être rendus publics.

### 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser des questions sur son rapport.

### 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

Me Lise Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser des questions sur son rapport.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

### 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

### 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay souligne qu'il n'y a pas eu de nouveaux développements depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

### 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme être toujours en attente de la deuxième partie de la cartographie relativement aux besoins en région.

### 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE

#### 2.4.1 FONDATION DU DROIT

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a eu aucun développement depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

### 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que les travaux du groupe de travail responsable d'étudier ce dossier continuent.

### 2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin résume l'état de ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

---

### 2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il demeure dans l'attente de réponses du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec relativement à la prime d'assurance que pourraient payer les avocats à la retraite qui souhaiteraient rendre des services *pro bono*.

### 2.7.2 SECTION HORS QUÉBEC

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne avoir discuté avec les membres du Conseil des sections de la possibilité d'autoriser une observatrice représentant les avocats hors Québec à être présente lors du prochain Conseil des sections. Le Conseil des sections a accepté la participation de l'observatrice.

### 2.7.3 RELATION COURONNE-DÉFENSE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a pas eu d'avancement dans ce dossier depuis la dernière séance.

### 2.7.4 JURISTES EN ENTREPRISE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'y a pas eu d'avancement dans ce dossier depuis la dernière séance.

### 2.7.5 FORMATION CONTINUE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que ce dossier sera discuté en mars 2018.

## 2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que l'École du Barreau du Québec tiendra un Lac-à-l'épaule en mai prochain. Il reporte donc ce sujet à une prochaine séance du Conseil d'administration après le Lac-à-l'épaule.

## 2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau confirme que le groupe de travail s'est réuni et a continué ses travaux. Considérant le travail important qui doit être accompli pour finaliser les travaux du groupe de travail, elle souligne que les modifications à la mutualité de la cotisation pourraient être mises en place seulement pour la cotisation de l'année 2020-2021.

## 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

Me Sylvie Champagne souligne que certaines modifications ont été apportées au projet de loi provincial sur l'encadrement du cannabis qui sont présentement étudiées par le SOAJ.

Elle souligne qu'une lettre a été transmise par le bâtonnier à la Cour supérieure dans le cadre de la consultation sur le plan de transition vers une équipe restreinte à la Chambre des actions collectives.

### 3.2 RECOMMANDATION 39 DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉGAPROCÈS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ et des documents qui l'accompagnent.

Me Sylvie Champagne répond aux questions des membres du Conseil d'administration sur ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 12 février 2018 et le document qui l'accompagne;

**CONSIDÉRANT** la présente consultation;

**CONSIDÉRANT** la participation active du Barreau du Québec aux travaux de la Table Justice Québec;

**CONSIDÉRANT** les commentaires formulés par le Comité en droit criminel;

D'ENDOSSER les réponses du questionnaire à titre de position du Barreau du Québec.

#### 4. GOUVERNANCE

---

##### 4.1 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

---

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau souligne qu'il y a eu, en date d'hier, une réunion du Comité de gouvernance et d'éthique responsable de ce dossier. Le sujet est reporté au mois de mars 2018.

##### 4.2 RÉMUNÉRATION DU BÂTONNIER

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin quitte la salle des délibérations pour ce point.

Madame la vice-présidente Catherine Claveau préside ce point.

Me Antoine Aylwin, président du Comité sur les ressources humaines, présente le rapport sur la rémunération du bâtonnier. Il souligne que ce rapport sera soumis aux membres lors de l'Assemblée générale qui devront dorénavant approuver la rémunération des administrateurs élus suite aux modifications apportées au *Code des professions*. Il invite les membres du Conseil d'administration à donner leur opinion.

Il souligne que les membres du comité sont : Me Antoine Aylwin, Me Normand Boucher, Me Louis-Paul Hétu, Mme Guylaine Béliveau, Me Josée Roussin et Me Lise Tremblay. Me Charles Belleau a également participé aux travaux du Comité. Il présente les recommandations du comité sur les questions qui lui ont été posées par le Conseil d'administration :

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont en accord à l'unanimité avec les recommandations du rapport du Comité des ressources humaines relativement à la question de la rémunération au poste de bâtonnier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

#### 4.3 ÉLECTIONS 2018

##### 4.3.1 ADOPTION DES PROCÉDURES D'ÉLECTION

Inf : Me Sylvie Champagne souligne que les procédures d'élection n'ont pas été modifiées cette année, malgré l'entrée en vigueur de la Loi 11. En effet, la Loi 11 prévoit que l'Office émettra des lignes directrices sur les messages et moyens de communication électoraux, mais ces dispositions entreront en vigueur le 8 juin 2018, soit après les élections.

Elle avise des dates pour la période de mise en candidature (2 au 27 mars 2018) et d'élection (1<sup>er</sup> au 11 mai 2018).

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les procédures d'élection.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** les Procédures d'élection pour les élections 2018 du Barreau du Québec;

**D'APPROUVER** les Procédures d'élection pour les élections 2018 du Barreau du Québec telles que soumises.

##### 4.3.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ÉLECTORAL

Inf : Me Sylvie Champagne propose de remplacer M. Frédéric Lapointe qui ne souhaite plus siéger au Comité électoral par Me Jean-François Morin qui a une vaste expérience en matière de règles électorales.

Elle propose également de renommer les autres membres ayant siégé sur le Comité électoral l'année dernière, soit Me François l'Heureux, président, Me Olivier Lalande, Me Pascale F. Tremblay et Me Lise Tremblay. La secrétaire de l'Ordre y siège également d'office.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations de nomination au Comité électoral.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** l'article 2 du *Règlement sur les élections du Barreau du Québec* :

*« 2. Le Conseil d'administration forme un comité appelé Comité électoral. Le Comité électoral est composé du secrétaire de l'Ordre ainsi que de 5 autres personnes désignées par le Conseil d'administration. Ce comité peut également s'adjoindre les services de toute autre personne requise pour assurer la réalisation des opérations relatives au vote par un moyen technologique. Les membres du Comité électoral de même que toute autre personne visée au deuxième alinéa prêtent le serment selon la formule prescrite par le Conseil d'administration. Pendant toute la durée du processus électoral, les membres du Comité électoral ainsi que toute personne visée au deuxième alinéa doivent faire preuve d'impartialité et ne peuvent se livrer à une activité de nature partisane. »*

**CONSIDÉRANT** que les membres ayant siégé au Comité électoral en 2017 sont intéressés à y siéger cette année;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre;

**CONSIDÉRANT** que M. Frédéric Lapointe ne souhaite plus siéger au Comité électoral;

**DE RENOMMER** membres au Comité électoral les personnes suivantes :

- Me François L'Heureux, président;
- Me Olivier Lalande;
- Me Pascale F. Tremblay;
- Me Lise Tremblay;

**DE NOMMER** membre au Comité électoral la personne suivante :

- Me Jean-François Morin.

#### 4.3.3 **NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ INDÉPENDANT**

---

Inf : Me Sylvie Champagne présente les recommandations de nominations au Comité indépendant, soit de nommer Me Pierre Giroux et Me Stella Leney qui ont siégé sur ce comité l'année dernière et de nommer Me Pierre Thibault en remplacement de Me Sébastien Grammond qui a été nommé juge à la Cour fédérale. Ce comité a comme unique mandat de vérifier les antécédents des candidats suivant l'article 17 des *Procédures d'élection pour les élections 2018 du Barreau du Québec*.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations de nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 17 des Procédures d'élection pour les élections 2018 du Barreau du Québec, un comité indépendant doit être mis sur pied pour étudier la Partie 3 du Bulletin de présentation :

*Dans les cinq jours de la réception du bulletin de présentation, le secrétaire de l'Ordre vérifie les éléments suivants :*

- a. le bulletin est dûment rempli dans les délais;*
- b. la validité des signatures des membres qui appuient la candidature du candidat;*
- c. le respect des critères d'éligibilité, incluant une demande à cet effet auprès du syndic du Barreau et du directeur de l'Inspection professionnelle;*
- d. La déclaration sur les antécédents.*

*Toute candidature qui révèle une situation positive à la Partie 3 du Bulletin de présentation sera référée de façon dénominalisée au Comité indépendant créé uniquement à cette fin par le Conseil d'administration. Le Comité indépendant a le mandat de déterminer s'il est nécessaire d'imposer au candidat de rendre cette information publique, si celle-ci pouvait nuire à la fonction convoitée ou nuire à la dignité de la profession.  
(Art. 8 REBQ)*

CONSIDÉRANT que Me Pierre Giroux et Me Stella Leney sont intéressés à continuer ce mandat pour cette année;

CONSIDÉRANT que Me Sébastien Grammond, devenu juge à la Cour fédérale, doit être remplacé;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des nominations;

DE RENOMMER à titre de membres du Comité indépendant les personnes suivantes :

- Me Pierre Giroux;
- Me Stella Leney;

DE NOMMER membre au Comité indépendant la personne suivante :

- Me Pierre Thibault.

#### 4.3.4 NOMINATION - SECRÉTAIRE DE L'ORDRE (EN CAS D'EMPÊCHEMENT)

---

Inf : Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, recommande de désigner Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, afin de remplacer la secrétaire de l'Ordre dans le cadre de ses fonctions en vertu du *Règlement sur les élections du Barreau du Québec* et des *Procédures d'élection pour les élections 2018 du Barreau du Québec* si elle est dans l'impossibilité d'agir.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec cette recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 21 du *Règlement sur les élections du Barreau du Québec* prévoit que :

*« Si le secrétaire de l'Ordre est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il est remplacé par la personne désignée par le Conseil d'administration. Cette personne assume, aux fins du présent règlement, tous les droits et obligations du secrétaire de l'Ordre. »*

DE DÉSIGNER Me André-Philippe Mallette, pour un remplacement possible de la secrétaire de l'Ordre, en vertu de l'article 21 du *Règlement sur les élections du Barreau du Québec*.

## 5. PROTECTION DU PUBLIC

---

### 5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE

---

Inf : Il n'y a aucune radiation administrative lors de la présente séance du Conseil d'administration

## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

---

Inf : Ce point n'est pas traité lors de la présente réunion du Conseil d'administration.

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

### 7.1 RECOMMANDATIONS DU CFA - COTISATIONS 2019-2020 ET SUBVENTIONS DU FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

---

Inf : Me Lise Tremblay confirme qu'une présentation formelle sera faite par Me Pierre Lafrenière, président du CFA, et M. Pierre Richard, directeur du Service des finances en mars 2018.

[REDACTED]

## 7.2 DOSSIERS SELON L'ARTICLE 55.1 C.P.

---

### 7.2.1 DOSSIER [REDACTED]

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de Me Catherine Ouimet et des documents qui l'accompagnent.

Me Alain Blanchard quitte la salle des délibérations sur ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour convoquer le membre en audition afin de déterminer si les infractions pour lesquelles il a été condamné ont un lien avec l'exercice de la profession et, si tel est le cas, si une mesure doit être imposée.

Me Alain Blanchard réintègre la salle des délibérations sur ce point.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

7.2.2 DOSSIER [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de Me Catherine Ouimet et des documents qui l'accompagnent.

Les membres sont en accord avec les recommandations.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

### 7.3 NOMINATIONS

#### 7.3.1 COMITÉ AVOCAT ÉMÉRITE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des recommandations du Comité des nominations quant aux nominations au Comité de recommandations des avocats émérites, soit de :

- Renouveler le mandat de Me Esthel Gravel, Ad. E., présidente, qui vient à échéance;
- Remplacer Me Louise Otis, Ad. E., démissionnaire, par Me Adelle Blacket, Ad. E., conseillère en loi.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations du Comité des nominations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif de monsieur Ali Pacha daté du 9 février 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut remplacer Me Louise Otis, Ad. E., qui a démissionné;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de la présidente actuelle du comité, Me Esthel Gravel, Ad. E., vient à échéance;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité des nominations;

**DE PROCÉDER** à la nomination de Me Adelle Blackett, Ad. E. au Comité de recommandation des avocats émérites;

DE RENOUVELER le mandat de Me Esthel Gravel, Ad. E., à titre de présidente au Comité de recommandation des avocats émérites.

7.3.2 SYNDIC AD HOC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif de Me Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes, relativement à la nomination d'un syndic *ad hoc*.

Me Antoine Aylwin s'abstient sur ce point.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination suggérée.

[REDACTED]

#### 7.4 RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES SECTIONS

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des recommandations du Conseil des sections.

Monsieur le bâtonnier Grondin résume les discussions et présentations tenues lors du Conseil des sections. Il présente les deux recommandations adoptées par le Conseil des sections.

##### 7.4.1 RECOMMANDATION DU BARREAU DE RICHELIEU

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation du Conseil des sections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le palais de justice de Saint-Hyacinthe est désuet depuis plus de quinze ans et est maintenant dangereux pour la santé et la sécurité des usagers, justiciables, avocats, juges et employés;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs endroits, les murs du palais sont fissurés, craqués, avec des tâches verdâtres et noires et présences évidentes de moisissures;

CONSIDÉRANT que tout un étage est vacant depuis plusieurs années et que des salles n'ont pu être construites à cet étage;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait présence d'amiante et de carcasses de petits animaux découverts dans les murs du palais au 2<sup>e</sup> étage;

CONSIDÉRANT que la qualité de l'air au palais de justice de Saint-Hyacinthe est déficiente et viciée;

CONSIDÉRANT que des employés du palais et des procureurs de la Couronne ont relaté divers maux et problèmes de santé qui se sont accentués depuis plus d'un an notamment, mais non limitativement des problèmes respiratoires, yeux rouges, étourdissements, migraines;

CONSIDÉRANT qu'une partie du plafond de la salle de cour no 2 est tombée près d'un avocat lors d'une journée de cour de pratique;

CONSIDÉRANT que la sécurité des juges ne peut être assurée complètement lors de leurs déplacements à l'intérieur et l'extérieur du palais vu le manque de couloir de sécurité et autres infrastructures, et ce, bien que les constables spéciaux font un travail impeccable pour tenter de pallier à ce manque de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'un projet de démolition et de reconstruction du palais de justice préparé par les responsables du ministère de la Justice, a été présenté en juillet 2017 à la direction du palais de justice et à l'association locale des avocats, projet de plusieurs millions qui sera présenté au Conseil du trésor en février 2018 pour approbation;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent et primordial que ledit projet soit présenté et approuvé dès février 2018 afin que la première pelletée de terre s'effectue rapidement au courant des mois à venir;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que le Barreau du Québec puisse s'impliquer dans ce projet puisqu'il y va de la protection du public et des usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des sections;

D'APPROUVER la recommandation que le Barreau du Québec s'implique activement de manière urgente dans le dossier de reconstruction du palais de justice de Saint-Hyacinthe auprès du ministère de la Justice et du Conseil du trésor afin qu'il reçoive l'aval du Conseil du trésor dès février 2018.

#### 7.4.2 RECOMMANDATION DU BARREAU DU BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/ILES DE LA MADELEINE

---

Inf : Un membre souligne que l'on devrait aussi faire la promotion des CALAC et CALACS. Les membres du Conseil d'administration sont en accord.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation du Conseil des sections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les réflexions déjà engagées par le Barreau du Québec en regard des dénonciations des inconduites sexuelles, mettant en cause, entre autres, le traitement judiciaire de ces plaintes;

CONSIDÉRANT qu'il existe un organisme d'envergure provinciale voué à l'accompagnement des victimes d'actes criminels, la CAVAC;

CONSIDÉRANT que les informations sur la dénonciation et l'accompagnement des victimes peuvent contribuer à aider les victimes;

CONSIDÉRANT que la CAVAC, dans le cadre de la réalisation de sa mission, peut se charger de la victime qu'il y ait dénonciation ou non et que cela est peu connu du public et même du milieu juridique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des sections;

D'APPROUVER la recommandation que le Barreau du Québec inclut dans son intervention sur ce sujet, une demande au gouvernement du Québec d'organiser une campagne d'information importante sur cet aspect de la mission du CAVAC en rapport avec les inconduites sexuelles.

#### 7.5 INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif de Me Lise Tremblay et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la possibilité d'imposer des frais administratifs dans les circonstances.

Me Lise Tremblay et Me André-Philippe Mallette répondent aux questions sur le sujet. Me Tremblay suggère d'étudier la question et de soumettre une orientation stratégique au Conseil d'administration prochainement.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations de Me Tremblay.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

#### 8. VARIA

Inf : Il n'y a aucun point ajouté au varia à ce moment.

## **9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION**

---

### **9.1 RAPPORT FINANCIER**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 2 FÉVRIER 2018)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.5 SONDAGE PANORAMA - RÉSULTATS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin résume les résultats du sondage.

### **9.6 DEMANDE D'ACCÈS AUX DONNÉES - PROJET DE RECHERCHE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont satisfaits des réponses données dans la documentation.

## 9.7 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE D&O

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me André-Philippe Mallette résume les démarches entreprises relativement au renouvellement la police d'assurance des administrateurs et dirigeants du Barreau du Québec. Il résume les principales garanties et conditions de la police d'assurance. Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

Le Président,

La Secrétaire,

---

Paul-Matthieu Grondin  
Bâtonnier du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre